



Merci de me répondre le plus rapidement possible

Par **jacquet**, le **23/02/2008** à **17:45**

je dois payer une facture a un organisme de commande par catalogue dont je n ai jamais reçu le colis.cette somme a commencé a etre retirer sur mon compte car je possède la carte de credit de ce catalogue, j'ai fais opposition sur mon compte pour empecher d'autre prélevement mais cet organisme me fais des menaces et m'oblige a payer.que dois-je faire?merci

Par **ly31**, le **23/02/2008** à **17:57**

Bonjour,
Vous réglez un colis que vous n'avez jamais reçu !
La première des choses est d'envoyer un courrier recommandé avec accusé de réception à cette société, ainsi qu'une copie à votre banquier
Vous lisez les conditions générales de cette société de VPC (vente par correspondance) concernant la carte dont vous êtes en possession, et si vous le pouvez vous la rendez "coupée en deux" dans le courrier recommandé A.R., mentionnant que vous ne souhaitez plus faire partie de leurs clients !
Ensuite vous réclamez la copie du bon de livraison ou doit être portée votre signature !
Je me tiens à votre disposition pour tout autre renseignement complémentaire
ly31